



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'ORC 2021

**Date de publication:** SHAB 12.10.2021, **Publication répétée:** 13.10.2021, 14.10.2021

**Numéro de publication:** BH00-0000003953

**Entité de publication**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

## Sommation des entreprises individuelles, Librairie de la Treille - Fournier-Ressot

### 1. Publication

**Organisation concernée:**

Librairie de la Treille - Fournier-Ressot  
CHE-115.279.610  
Rue de la Treille 2  
2000 Neuchâtel

**Remarques juridiques:**

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce.

Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 16.11.2021

**Point de contact:**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,  
Place des Halles 8,  
2000 Neuchâtel

**Remarques:**

L'entreprise ne dispose plus d'une adresse valable et n'exerce plus d'activité.

L'émolument dû pour la sommation est fixé à CHF 150, les débours à CHF 15 pour la présente sommation.